

Assurance accidents individuelle

Indépendance financière en cas d'accidents tragiques

Les suites d'un accident peuvent avoir d'affreuses conséquences. En qualité de médecin vous risquez en cas de perte d'un index de ne plus pouvoir exercer votre activité ou d'une manière très restreinte. Auprès des assurances sociales vous êtes considéré comme capable d'exercer une activité et vous ne bénéficiez – et ceci qu' éventuellement – que d'une prestation sociale réduite.

L'assurance accidents individuelle FMH Insurance Services a été développée pour de telles situations. Pour une prime annuelle de Fr. 395.–, vous recevez lors d'un grave accident une prestation en capital jusqu'à Fr. 1 050 000.–. Les conditions générales d'assurances sont adaptées aux besoins spécifiques du corps médical.

Le degré d'invalidité pour cette assurance est fixé selon une échelle spéciale. Ci-dessous quelques exemples des prestations possibles (selon CGA art. 5.3 et 5.4):

En cas de perte ou de privation totale de l'usage	Degré d'invalidité	Prestation
d'un bras ou d'une main	100%	Fr. 1 050 000.–
d'un pouce ou d'un index	60%	Fr. 450 000.–
d'un pied	40%	Fr. 210 000.–
de la vision d'un œil	50%	Fr. 300 000.–
de l'ouïe des deux oreilles	75%	Fr. 675 000.–

Vous trouverez des informations complémentaires ainsi que les documents de demande sous www.fmhinsurance.ch/einzelunfall. Remplissez encore aujourd'hui une proposition afin d'être couvert immédiatement des suites d'un accident imprévisible. Nos conseillers FMH Insurance Services sont à votre entière disposition pour toutes vos questions.



Talon réponse

Prière d'envoyer ou de faxer au: 031 959 50 10

Prénom / Nom _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Date de naissance _____

Téléphone privé / cabinet _____

Atteignable le plus facilement (heure) _____

Adresse e-mail _____

- Veuillez me faire parvenir les documents relatifs à la conclusion d'une assurance accidents individuelle FMH Insurance Services.
- Prière de me téléphoner pour un conseil personnalisé.
- Je m'intéresse à:
- Assurance vie Caisse de pension LPP
- 3^e pilier lié a Optimisation fiscale
- Planification financière Responsabilité civile prof.
- _____



Roth Gyax & Partner AG ■ Service de coordination
Moosstrasse 2 ■ 3073 Gümligen
Telefon 031 959 50 00 ■ Fax 031 959 50 10
mail@fmhinsurance.ch ■ www.fmhinsurance.ch